



**RAPPORT
ANNUEL**

2024



Cliquez & naviguez

facilement à travers le rapport annuel grâce au menu interactif situé à droite*

* le sommaire est cliquable également



SOMMAIRE

3 ÉDITO

4 PARTIE 1 : LA SOCIÉTÉ SPAQUE

5 La SPAQUE

6 La gouvernance

8 Le rapport de rémunération 2024

13 PARTIE 2 : LA RÉHABILITATION D'UNE DÉCHARGE DE A & Z

15 Mellery, les origines

16 Le Plan de Relance de la Wallonie et les « trous à crasses »

17 La surveillance environnementale et la réhabilitation d'une décharge

18 La post-gestion d'une décharge et les énergies renouvelables

19 Décharge et biodiversité

20 PARTIE 3 : SUIVI DES ACTIVITÉS 2024

21 Investigations et projets d'assainissement

22 Les chantiers de réhabilitation

24 Travail de maintenance sur les anciennes décharges

25 Hydrogéologie, hydrochimie et surveillance environnementale

26 Outil S-Risk

27 Recherche et développement

28 2024 en chiffres

29 PARTIE 4 : COMPTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

30 Les partenariats

31 Les comptes annuels

35 Bilan social

39 Rapport de gestion 2024

42 Les certifications



AMS NORD À CHARLEROI



ÉDITO

LE MOT DE NOTRE PRÉSIDENTE ET DE NOTRE VICE-PRÉSIDENT

Le 15 mars 1991, la Gouvernement wallon créait la SPAQUE pour répondre à la problématique de l'ancienne décharge de Mellery, dont le million de mètres cube de déchets menaçait tant l'environnement que la santé des riverains. C'est donc dans ce petit village du Brabant wallon que la SPAQUE a fait ses premières armes. Forte de cette expertise et expérience, la réhabilitation d'autres décharges tout aussi préoccupantes lui a aussitôt été confiée.

Si, à partir de 2001, la SPAQUE s'est concentrée sur la réhabilitation des friches industrielles, notamment pour booster le redéveloppement économique de la Wallonie, elle est revenue à ses « origines » il y a trois ans avec sept nouvelles décharges prioritaires à réhabiliter. Et en 2024, les travaux sur celles de Limoy, du Chêne à l'Image et d'Ormont nous ont en effet particulièrement occupés.

Mais en quoi consiste la réhabilitation d'une décharge ? Comment la SPAQUE procède-t-elle ? Et puis qu'est-ce que la « post-gestion », cet engagement de suivi pour 30 ans au moins ? Biogaz, lixiviats, ces termes qui reviennent si souvent, que signifient-ils ? Grâce à ce rapport, les décharges et le travail complexe réalisé par les experts de la SPAQUE n'auront plus de secrets pour vous.

Parallèlement aux travaux entrepris sur les décharges, un coup d'accélérateur a été donné au niveau des investigations des sols et des eaux sur les friches du Plan de Relance et de la nouvelle programmation FEDER : pas moins de 24 sites supplémentaires investigués, soit 580 prélèvements ! Sans oublier la poursuite des travaux de réhabilitation déjà entamés sur trois sites du côté de Namur, Charleroi et Grâce-Hollogne.

À cela s'ajoute les collaborations scientifiques (en hydrogéologie, en gestion des risques, en toxicologie, entre autres), les partages de connaissances de plus en plus nombreux, qui positionnent la SPAQUE comme un acteur clé dans le domaine de l'environnement, tant au niveau régional qu'international. En 2024, nos experts ont en effet participé à de nombreux forums, colloques, tantôt en tant qu'orateurs, tantôt en tant que spectateurs. La SPAQUE est également partenaire de nouveaux projets scientifiques européens d'envergure, notamment autour de la problématique des PFAS, un sujet plus que jamais d'actualité.

2024 fut certes une année bien remplie, mais elle annonce une période encore plus riche en nouveaux projets : le second semestre 2025 verra le démarrage de nombreux chantiers de réhabilitation aux quatre coins de la Wallonie, tant du côté des décharges que du côté des friches industrielles. Des projets qui confirmeront le rôle incontournable de la SPAQUE, après bientôt 35 ans d'existence, dans le redéveloppement économique de notre région d'une part, et dans l'amélioration de notre milieu de vie d'autre part, tant au niveau des sols, de l'air, de l'eau et du paysage.

Marie-Kristine VANBOCKESTAL

Présidente du Conseil d'administration

Dorian KEMPENEERS

Vice-Président du Conseil d'administration

PARTIE 1

LA SOCIÉTÉ SPAQUE





Au service de la Wallonie, de son environnement, de son économie et de la gestion de son territoire, **la SPAQUE** est un opérateur multitâche spécialisé dans l'assainissement des sols pollués.

Les collaboratrices et collaborateurs de **la SPAQUE** sont répartis dans les trois grands départements formant l'entreprise : la Stratégie opérationnelle, les Opérations et les Fonctions de support.



Liens vers les organigrammes :

Découvrez l'équipe



Cliquez



LA GOUVERNANCE

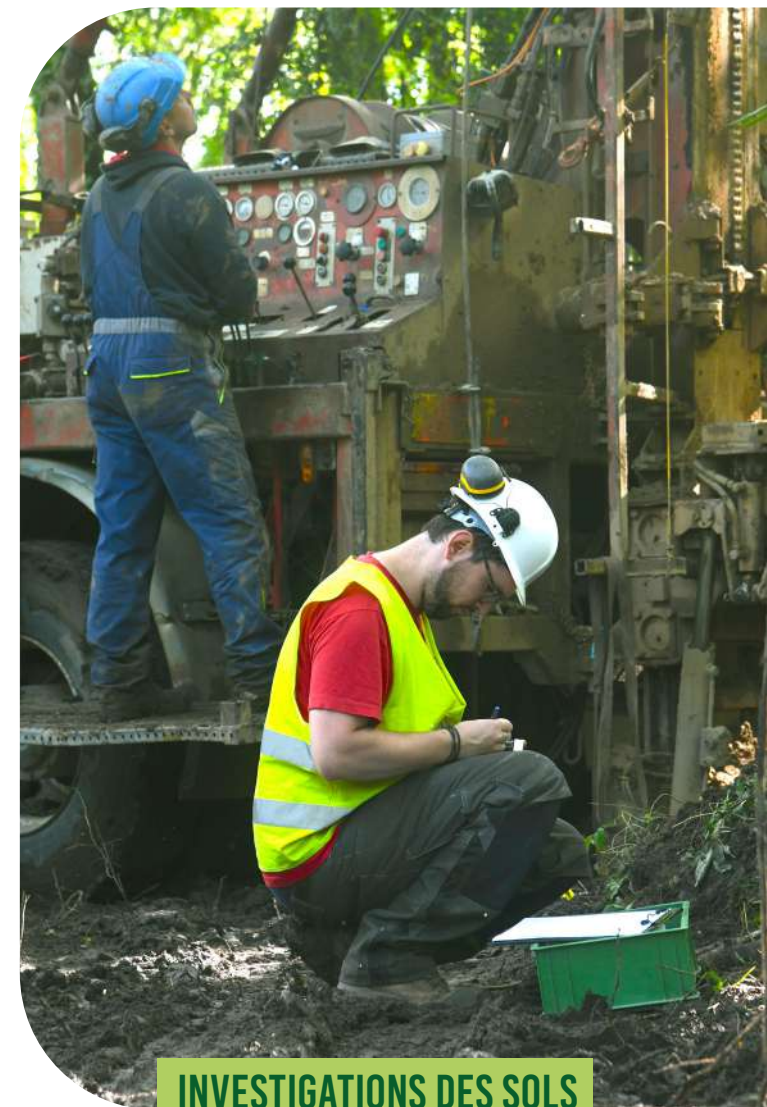
Au regard des recommandations émises par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, l'État belge, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise, la SPAQUE a adopté une Charte de gouvernance.

La SPAQUE est soumise à une obligation de large information et de compte-rendu de ses activités au public en général. Elle est soumise aux décrets du 12 février 2004 relatifs aux administrateurs publics et au contrat de gestion, et aux obligations d'information.

Les principaux outils du modèle de gouvernance de la SPAQUE sont les suivants :

- Un Conseil d'administration qui définit la politique et la stratégie générales, et supervise la gestion opérationnelle.
- Un Bureau exécutif composé du Président et du Vice-Président. Le Directeur général et les Directeurs participent au Bureau exécutif en qualité d'invité.
- Un Comité d'audit notamment chargé des missions suivantes :
 1. le suivi de la préparation du budget de la société ;
 2. le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
 3. le suivi du contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
 4. l'examen préalable des comptes annuels ;
 5. le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

- Un Comité de rémunération notamment chargé des missions suivantes :
 1. formuler des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs, du Directeur général, des membres du Comité de direction et des mandataires et éventuels chargés de mission et préparer un rapport de rémunération qui sera inséré par le Conseil d'administration dans une déclaration de gouvernance ;
 2. examiner et formuler des propositions sur la politique globale de gestion des ressources humaines ;
 3. examiner l'ensemble des frais exposés par les membres du Comité de direction.
- Un Comité de direction au sein duquel le Directeur général assure la gestion journalière de l'entreprise et est appuyé par les directeurs de départements. Il encadre et prépare le travail du Conseil d'administration.
- Un Comité d'orientation composé de représentants des organisations syndicales.



INVESTIGATIONS DES SOLS

SUR STPI À ENGIS

Dans le cadre de la bonne gouvernance, une structure organisationnelle a été mise en place reposant sur trois directions : Support, Opérationnel et Stratégie. Chacun des directeurs de ces directions est membre du Comité de direction aux côtés du Directeur général.

Depuis 2020, un Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) est mis en place ainsi qu'une délégation syndicale.

Par ailleurs, la SPAQUE remplit ses obligations d'information notamment via la diffusion d'un Rapport d'évaluation annuel, d'un Rapport d'activités annuel, la mise à jour quotidienne d'un site web, une présence sur les réseaux sociaux, des communiqués de presse et la publication de nombreux documents sur ses activités et réalisations.

Gouvernance et
composition du CA



Cliquez



CHÊNE À L'IMAGE À CHÂTELET



RAPPORT DE RÉNUMÉRATION 2024

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et rémunérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Rémunération brute annuelle	Présences
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Présidente	09/02/2024	26 772,00 €	8
KEMPENEERS Dorian	Vice-Président	09/02/2024	13.683,00 €	8
DEBORSU Charlotte	Administrateur	09/02/2024	150,00 €	1
DUBOIS Raphaël	Administrateur	09/02/2024	900,00 €	6
HEVESI Zalan	Administrateur	24/05/2024	0,00 €	2
JEURISSEN Isabelle	Administrateur	09/02/2024	0,00 €	8
SARETTO Valérie	Administrateur	09/02/2024	900,00 €	6
SOZII Stéphane	Administrateur	09/02/2024	900,00 €	6
URBAIN Vincent	Administrateur	09/02/2024	0,00 €	0



COMMENTAIRE :

Un nouveau Conseil d'administration a été nommé en 2024. Huit administrateurs ont été désignés par décision du Gouvernement wallon du 20 décembre 2023 et nommés par l'Assemblée générale extraordinaire du 9 février 2024.

Monsieur Zalan HEVESI a ensuite été désigné administrateur par décision du Gouvernement du 14 mars 2024 et nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2024.

En 2024, huit séances du Conseil d'administration ont été organisées et tenues en présentiel.

Madame Charlotte DEBORSU, élue membre de la Chambre des Représentants en juin 2024, a vu son mandat suspendu au jour de sa prestation de serment, conformément à l'article 8 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public. Elle n'a donc exercé son mandat d'administrateur en 2024 qu'entre le 9 février et le 10 juillet, période durant laquelle 4 réunions du Conseil d'administration ont été tenues.

Monsieur Zalan HEVESI n'a exercé son mandat d'administrateur en 2024 qu'à partir du 24 mai, soit au cours d'une période durant laquelle 4 réunions du Conseil d'administration ont été tenues.

Les montants actuels des rémunérations ainsi que des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration ont été fixés en conformité avec les dispositions de l'article 15bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

COMITÉ D'AUDIT

Membres	Titre	Date de désignation	Rémunération brute annuelle	Présences
DUBOIS Raphaël	Membre	29/03/2024	450,00 €	3
URBAIN Vincent	Président	29/03/2024	0,00 €	3



COMMENTAIRE :

En 2024, trois séances du Comité d'audit ont été organisées et tenues en visioconférence.

Conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, Monsieur Vincent URBAIN n'a pas perçu de jeton de présence.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Rémunération brute annuelle
SARETTO Valérie	Présidente	29/03/2024	N-A
JEURISSEN Isabelle	Membre	29/03/2024	N-A
SOZII Stéphane	Membre	29/03/2024	N-A



COMMENTAIRE :

Conformément aux dispositions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, les membres du Comité de rémunération ne perçoivent pas de jeton de présence.

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Le Conseil d'Administration a été nommé par l'Assemblée générale extraordinaire le 9 février 2024 et installé le 23 février 2024.

Il a décidé de maintenir inchangée la politique de rémunération des Président, Vice-Président et administrateurs, à savoir un traitement mensuel brut de 2.231 € pour la Présidente et de 1.487 € pour le Vice-président (montants au 31 décembre 2019, non indexés depuis plusieurs années) et un jeton de présence de 150 € brut par séance pour les administrateurs.

Conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, Madame Isabelle JEURISSEN et Monsieur Vincent URBAIN n'ont pas perçu de jetons de présence. Monsieur Zalan HEVESI a fait choix de ne pas percevoir de jeton de présence.

Enfin, aucun jeton de présence n'a été attribué pour les réunions du Comité de rémunération et un maximum de trois jetons de présence ont été attribués pour les réunions du Comité d'audit.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	GEPART	0,00 €	N-A
KEMPENEERS Dorian	GEPART	0,00 €	N-A

4. Informations relatives à la répartition des genres

Conseil d'Administration :
09/02/2024 – AGO 2029

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	4	5	9
- Dont administrateurs publics	4	5	9
- Dont administrateurs non publics	0	0	0



COMMENTAIRE :

Le mandat de Madame Charlotte DEBORSU a été suspendu du fait de sa prestation de serment en qualité de membre de la Chambre des Représentants le 10 juillet 2024, ce qui porte les chiffres repris ci-dessus, pour la deuxième moitié de l'année 2024, à 8 membres de l'organe de gestion sous statut d'administrateur public, dont 3 femmes et 5 hommes.



COMMENTAIRE :

Madame Marie-Kristine VANBOCKESTAL et Monsieur Dorian KEMPENEERS ont été nommées administrateurs de la S.A. GEPART, filiale à 100% de la SPAQUE, par l'assemblée générale extraordinaire de la S.A. GEPART qui s'est tenue le 29 mars 2024.

B. Informations relatives aux gestionnaires

1. Informations relatives à la relation de travail

Nom et prénom	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date de signature - Date d'entrée en fonction
ROBE Jean-François	Directeur général	Mandat	Désignation par le Gouvernement le 14.02.2019 – Entrée en fonction le 01.05.2019

2. Informations relatives à la rémunération

2024	Jean-François ROBE
Rémunération annuelle brute de base, y compris ONSS	N-A
Plan de pension complémentaire (vie, décès)	N-A
Autres composantes de la rémunération	N-A
TOTAL Rémunération brute annuelle, y compris ONSS	N-A



COMMENTAIRE :

Le 14 février 2019, en application de l'article 39^{quindecies} du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et de l'article 20 des statuts de la SPAQUE, Monsieur Jean-François ROBE a été nommé Directeur général de la SPAQUE par le Gouvernement wallon, au titre de membre du Comité de direction de la S.A. SOGEPA.

Il est entré en fonction le 1^{er} mai 2019. Son mandat a été renouvelé par décision du Gouvernement wallon du 25 avril 2024.

Le 28 mai 2019, le Comité de direction de la SPAQUE a délégué la gestion journalière de l'entreprise à Monsieur Jean-François ROBE, Directeur général, qui en est dès lors le seul gestionnaire.

Le mandat de gestionnaire de Monsieur Jean-François ROBE n'est pas rémunéré. Néanmoins, Monsieur Jean-François ROBE étant membre du Comité de direction de la S.A. Wallonie Entreprendre, il perçoit pour cette fonction une rémunération à charge de la S.A. Wallonie Entreprendre, qui est reprise dans le rapport de rémunération produit par cette dernière.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
ROBE Jean-François	GEPART	0 €	N-A
ROBE Jean-François	TRIAGE-LAVOIR DU CENTRE	0 €	N-A

C. Informations relatives aux commissaires du Gouvernement

1. Informations relatives à la rémunération

Nom et prénom	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
GRANVILLE Olivier	10/10/2019	N-A	750,00 €
VIAL Coralie	04/11/2019	05/09/2024	300,00 €
GOFFAUX Marie-Julie	05/09/2024	N-A	150,00 €

2. Informations relatives à la participation aux réunions

Nom et prénom	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
GRANVILLE Olivier	5	N-A	N-A
VIAL Coralie	2	N-A	N-A
GOFFAUX Marie-Julie	1	N-A	N-A



COMMENTAIRE :

À la suite des élections de juin 2024, le Gouvernement wallon a procédé au remplacement de ses Commissaires auprès des UAP wallonnes et les a désignés formellement lors de sa séance du 5 septembre 2024.

Le mandat de Monsieur Olivier GRANVILLE a été renouvelé.

Madame Coralie VIAL n'a exercé ses fonctions en 2024 que jusqu'au 5 septembre, période durant laquelle 5 réunions du Conseil d'administration ont été tenues.

Madame Marie-Julie GOFFAUX n'a pris ses fonctions en 2024 qu'à partir du 5 septembre, soit pour une période durant laquelle 3 réunions du Conseil d'administration ont été tenues.

PARTIE 2

LA RÉHABILITATION D'UNE DÉCHARGE DE A À Z





LA DÉCHARGE DE A À Z

« Décharge », nom désignant le lieu où l'on se débarrassait autrefois de nos déchets. Un mot provenant également du verbe « décharger » et qui évoque une manière de se libérer d'une charge, en l'occurrence les déchets. Une action que l'on pensait, autrefois, sans incidence, et qui se déroulait à l'écart de nos lieux de vie.

En Wallonie, les décharges ont bien souvent fermé dans les années 80. Pour la plupart, elles ont été recouvertes d'une couche de terre, puis, au fil du temps, la nature a repris ses droits, si bien que certaines sont presque devenues invisibles à l'œil nu. Soulagement, ici encore... Mais de courte durée car les premières pollutions liées à la dégradation des déchets ne se sont pas fait attendre : les déchets étant ensevelis à même le sol, sans aucune protection et sans contrôle, des lixiviats sont apparus et ont contaminé les eaux souterraines. Du biogaz, hautement explosif, s'est également formé. Des polluants issus des déchets se sont répandus. Enfin, les mouvements de sol ont parfois fait remonter les anciens détritiques à la surface, faisant apparaître des massifs de plastique au beau milieu d'un bois.

Au début des années 90, le Gouvernement wallon a décidé de prendre en charge ces vestiges gênants de notre passé et de créer un nouvel organisme d'experts : la SPAQUE.



Mellery, les origines

C'est au travers du célèbre et très médiatisé dossier de la décharge de Mellery, petit village de Villers-la-Ville dans le Brabant wallon, que les pouvoirs publics ont pris, fin des années 80, la juste mesure de l'impact environnemental et sanitaire de ces anciennes décharges. Pour résoudre ce problème, et en tout premier lieu celui de la décharge de Mellery, la SPAQUE fut créée le 15 mars 1991.

Entre 1981 et 1988, cette ancienne sablière de 23 hectares a accueilli des centaines de milliers de tonnes de déchets, provenant de toute la Belgique mais aussi de l'étranger. En 1989, la pollution engendrée par cette gigantesque décharge à ciel ouvert est telle que la Région wallonne décide d'en interdire l'exploitation.

Devant l'ampleur de la réhabilitation à effectuer, le Gouvernement wallon décide de créer une société qui en assurera la conception et le suivi. La Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement est née. Trente ans plus tard, la SPAQUE s'occupe toujours de la post-gestion de cette décharge dont le million de mètres cube de déchets industriels continue de produire du biogaz aujourd'hui traité grâce à des filtres au charbon actif tandis qu'elle y récolte et traite les lixiviats qui continuent de s'en écouler.

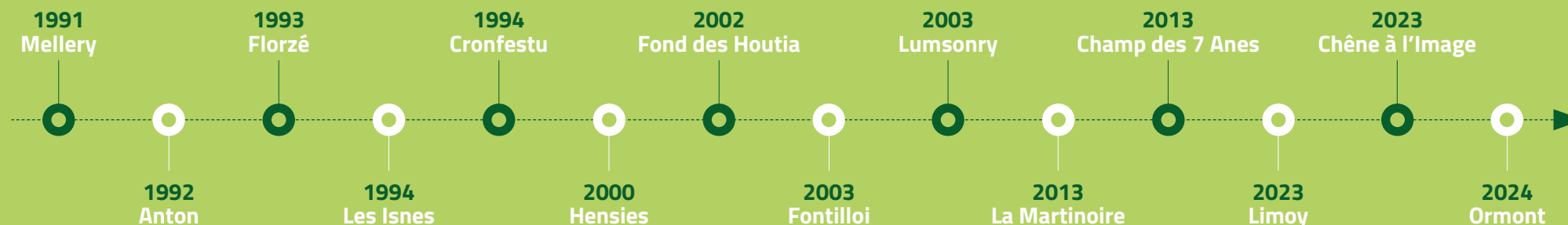
Investigations sur la pollution, pose de couvertures étanches, création d'un réseau de dégazage, élimination du biogaz, épuration des lixiviats, mise au point d'un système de gestion dynamique du dégazage, c'est à Mellery que la SPAQUE fit ses premières armes. Avec efficacité, puisque très rapidement lui fut confiée la réhabilitation d'autres décharges tout aussi préoccupantes. Florzé, Anton, Les Isnes, Fontilloi, Champ des 7 Anes, etc. furent ainsi réhabilités. Aujourd'hui, la SPAQUE est toujours présente sur la plupart de ces décharges où elle gère la production de biogaz, les installations de traitement des lixiviats tout en y assurant la surveillance environnementale.



DÉCHARGE DE MELLERY

UN PEU D'HISTOIRE :

Réhabilitation des décharges par la SPAQUE depuis sa création





Le Plan de Relance de la Wallonie : 7 nouvelles décharges à réhabiliter

En 2021, le Gouvernement wallon, dans le cadre de son Plan de Relance – Projet 122, décidait de faire à nouveau confiance à la SPAQUE et de lui octroyer une enveloppe de 44,4 millions d'euros afin de procéder à la gestion et à la remise en état de sept décharges prioritaires : la décharge d'Ormont à Tournai, Basse Wavre à Wavre, la décharge de Limoy à Namur, le Chêne à l'Image à Châtelet, le Marais à Boussu, la Crayère des Fonds de Morvau à Binche, et la Carrière du Radar à Flobecq.

Comme vous le lirez dans la Partie 3 de ce rapport, les travaux sont aujourd'hui en cours sur trois d'entre elles. Les études ont été réalisées sur les quatre autres, où le début des travaux de réhabilitation ne saurait tarder.

Les « trous à crasses » : entre jeu de cache-cache et course contre la montre

Le Gouvernement wallon, à travers le contrat de gestion qui le lie à la SPAQUE, a chargé celle-ci d'identifier, de localiser et de documenter les anciennes décharges. Cette mission est bien souvent complexe car très peu de documents officiels fiables subsistent aujourd'hui quant à l'existence et à la localisation de ces anciennes « petites » décharges, que l'on pourrait communément appeler « trous à crasses ». Ces anciennes décharges, cachées en pleine nature, ont la plupart du temps visuellement disparu, colonisées par la végétation.

Par ses recherches, le service de l'Inventaire de la SPAQUE a constaté que de nombreuses décharges n'ont pas encore été identifiées en Wallonie. Afin de les recenser, plusieurs sources sont utilisées. Premièrement, les photographies aériennes anciennes (particulièrement celles des campagnes photographiques IGN de 1952, 1971 et 1978) qui permettent de localiser un potentiel emplacement ancien de déchets.

Ensuite, les témoignages. Il n'est pas rare pour nos équipes d'aller à la rencontre d'anciens villageois ayant connu l'ancienne décharge de leur village. Toutefois, plus les années passent, plus la mémoire et les témoins se perdent.

Nos équipes se rendent également sur le site présumé afin de le visiter et de repérer les indices indiquant qu'une décharge est bien cachée dans le sol. En 2024, afin d'améliorer ces recherches, un appel à informations a été adressé aux associations de droit privé et à certaines administrations régionales, dont les membres se trouvent régulièrement en contact avec un environnement naturel susceptible d'abriter d'anciennes décharges (espaces boisés, carrières et sablières désaffectées, campagnes, etc.), par exemple les cercles de naturalistes, les associations d'éducation à l'environnement, les chefs de cantonnements du Département de la Nature et des Forêts (DNF), les cercles d'histoire locale, les clubs de marcheurs, etc.

Parallèlement, ce sujet a fortement intéressé la presse au cours des derniers mois. Par le biais d'articles dans les journaux locaux ou dans des reportages télévisés, la SPAQUE a reçu plusieurs témoignages spontanés de riverains permettant d'inscrire à l'inventaire de nouvelles décharges jusqu'alors non répertoriées.

La surveillance environnementale : une action sur le long terme

Depuis une trentaine d'années, la SPAQUE, à travers son équipe de Surveillance environnementale, assure le suivi scientifique de plusieurs sites pollués, et ceci, même s'ils ne sont pas d'emblée retenus comme sites à réhabiliter.

Parmi la soixantaine de sites suivis figurent de nombreuses décharges, sur lesquelles des campagnes de prélèvements et des analyses sont régulièrement menées. Celles-ci font l'objet d'un rapport qui est porté à la connaissance des acteurs concernés, qu'ils soient locaux ou régionaux.

L'objectif est de suivre au mieux l'évolution des polluants au sein des eaux souterraines mais également sur les sites producteurs de biogaz, typiquement les décharges d'ordures ménagères, de détecter et de mesurer l'évolution de la dégradation des déchets.

Ce suivi est d'une importance cruciale tant les informations historiques relatives aux décharges (nature, volume des déchets) sont limitées et approximatives. C'est donc grâce au travail de surveillance environnementale qu'une priorisation des travaux à mener sur les décharges peut être établie et que des actions de plus grande importance, par exemple une réhabilitation, peuvent être proposées au Gouvernement wallon.

La surveillance perdure également après réhabilitation si le site renferme une zone de confinement ou s'il fait l'objet d'une maintenance : c'est typiquement le cas des décharges en post-gestion. En cas de problème, il est procédé à une réévaluation des risques subsistants et à la prise de mesures complémentaires si cela s'avère nécessaire.

La réhabilitation d'une décharge : un processus rigoureux

Parce que les décharges renferment la plupart du temps un massif impressionnant de déchets (on parle généralement de plusieurs centaines de milliers de mètres cube) pour lequel peu d'informations existent, il n'est pas concevable d'excaver et d'évacuer ceux-ci. Les coûts seraient en effet impayables et les risques environnementaux et sanitaires trop importants. Ainsi, réhabiliter une décharge, c'est avant tout l'isoler de son environnement immédiat et stopper la prolifération des polluants qu'elle renferme dans les sols, les eaux et l'air.

La plupart du temps, un chantier de réhabilitation consiste d'abord au reprofilage du massif de déchets : il s'agit d'établir des pentes favorables au ruissellement des eaux de pluie, de mieux compacter les déchets et d'intégrer la décharge d'un point de vue « paysager ». Puis à l'installation d'une couverture étanche sur l'ensemble de la décharge. Cette couverture est constituée de plusieurs « tranches », généralement (de haut en bas) d'une couche végétalisable, d'une couche drainante et d'une couche étanche (naturelle et/ou artificielle, par exemple une membrane géotextile). Objectif ? Mettre fin à la pénétration de l'eau pluviale dans les déchets et supprimer les échappements de biogaz dans l'atmosphère.

Parallèlement, un réseau de dégazage est installé : plusieurs puits sont forés à travers les déchets et reliés à un réseau de canalisation en surface. Ce dispositif permet de récupérer le biogaz et de l'envoyer vers une station de traitement installée sur site. Très souvent, un réseau de dégazage est également installé en périphérie de la décharge afin d'empêcher la migration du biogaz vers les habitations les plus proches.

Des pompes à lixiviats sont elles aussi installées sur le réseau de puits puis reliées à une station d'épuration ou à des cuves de stockage.

Une dalle permettant d'accueillir les infrastructures techniques (torchère, cuves, station d'épuration, système de filtration, etc.) est alors construite, puis le site est clôturé afin de protéger les installations. Un ensemencement est alors réalisé.

LEXIQUE

■ Lixiviat :

liquide pollué résiduel provenant de la percolation de l'eau à travers le massif de déchets.

■ Biogaz :

gaz produit par la dégradation des matières organiques, composé de méthane, de dioxyde de carbone, d'azote et de polluants.

■ Torchère :

équipement destiné à brûler le biogaz issu de la décharge à très haute température, soit 1.200°C.

■ Cogénération :

production simultanée de deux formes d'énergie différentes dans la même centrale, à partir d'un seul combustible. Le cas le plus fréquent est la production simultanée d'électricité et de chaleur.

■ Charbon actif :

matériau carboné ayant subi un traitement pour augmenter sa surface spécifique et sa capacité d'adsorption. Il est utilisé dans divers domaines pour ses propriétés d'adsorption et de filtration.

La post-gestion d'une décharge : des décennies de surveillance

Une fois les travaux de réhabilitation terminés, la décharge entre dans le long processus de post-gestion.

Grâce au réseau de dégazage, le biogaz est donc récupéré et envoyé vers la station de traitement. Lorsque sa concentration en méthane est élevée, celui-ci est brûlé à 1.200°C dans une torchère. Si la concentration est trop faible, le biogaz est alors dirigé dans un filtre à charbon. Le gaz filtré est alors relâché dans l'atmosphère.

À noter que le biogaz, lorsqu'il est très riche, peut également être injecté dans des installations de cogénération qui produisent à la fois de l'électricité et des calories. Une unité est d'ailleurs présente sur l'ancienne décharge d'Anton, près d'Andenne. Les kW sont consommés par l'exploitation elle-même et le solde est injecté sur le réseau de distribution. Les calories, quant à elles, alimentent un réseau de chaleur qui chauffe en partie un institut tout proche.

Les pompes à lixiviats, quant à elles, captent les eaux de la nappe aquifère, qui traversent la base du massif de déchets et se gorgent de polluants. Elles sont alors stockées en cuve. De la cuve, si la décharge est équipée d'une station de traitement, ces eaux sont envoyées vers un filtre à sable qui élimine les particules les plus grossières pour éviter de colmater le charbon actif. Elles passent ensuite dans un filtre à charbon actif où sont filtrés les polluants. Elles sont entreposées dans une cuve de sortie. Les eaux filtrées, parfaitement propres, sont alors rejetées. Lorsque la décharge n'est pas équipée d'une station d'épuration, les eaux stockées sont transportées directement dans un centre de traitement.

Mais la post-gestion des décharges ne se limite pas au biogaz et aux lixiviats. Elle consiste également au contrôle de la qualité des eaux de surface, des nappes aquifères, de l'air ambiant, ainsi que des sols et des sous-sols.

Des espaces « recyclés » grâce aux énergies renouvelables

Si, une fois réhabilitées, les décharges deviennent inexploitable pour tout projet de construction, leur surface n'est pour autant pas perdue. En effet, depuis une dizaine d'années, la SPAQUE installe sur certaines d'entre elles des champs de panneaux photovoltaïques. Ces centrales atteignent parfois une puissance de plusieurs mégawatt-crête (MWc) et une production correspondant à la consommation moyenne annuelle de plusieurs centaines de ménages wallons. Une partie de l'énergie produite sert à alimenter les infrastructures techniques, le reste est réinjecté sur le réseau de distribution.



« Vidéo 3D de la post-gestion d'une décharge »

Découvrez la vidéo



**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'ANCIENNE DÉCHARGE
DE L'USINE SAFEA À LA LOUVIÈRE**



LAGUNE DE LA DÉCHARGE DE MELLERY

Décharge et biodiversité, pas forcément incompatibles

Paradoxalement, une ancienne décharge n'est pas toujours un espace stérile, où toute vie est impossible. La nature ayant bien souvent repris ses droits, il n'est pas rare d'y observer la présence d'animaux et de plantes.

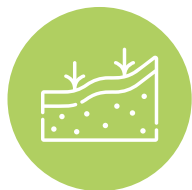
Par exemple, l'ancienne décharge de Mellery présente aujourd'hui une incontestable valeur du point de vue de la faune qui s'y est établie. Le site se remarque en effet par son intégration au paysage et sa valeur environnementale consacrée par le maintien d'une importante lagune dans la partie sud. Cette lagune, qui représente l'affleurement de la nappe phréatique amont au niveau de l'ancienne sablière, est laissée à la recolonisation naturelle depuis 1998. Outre l'avifaune aquatique et palustre, la présence d'une colonie d'hirondelles de rivage et de la plus grande colonie connue en province du Brabant wallon de crapaud accoucheur confirme sa valeur écobologique.

Autre exemple, sur la décharge du Chêne à l'Image de Châtelet, située en pleine forêt, une colonie de chauves-souris a pris l'habitude de venir hiberner chaque année dans une grotte du site. Un étang, localisé en contrebas de la décharge, a été dégagé lors des travaux de réhabilitation. Cette ouverture a permis d'y faire revenir toutes sortes d'espèces : batraciens, insectes, oiseaux.

PARTIE 3

SUIVI DES ACTIVITÉS 2024





INVESTIGATIONS ET PROJETS D'ASSAINISSEMENT

Plan de Relance de la Wallonie – Projet 143 : investigations sur neuf anciennes friches industrielles supplémentaires

En 2024, la SPAQUE a poursuivi ses études sur les sites concernés par le Projet 143 du Plan de Relance. Des campagnes de prélèvements ont été réalisées dans les sols et les eaux des sites Papeteries Catala à Braine-le-Comte, Société générale coopérative à Soumagne, Samera à Sambreville, Petite-Foxhalle à Herstal, Parcelle 19 à Flémalle, Terres rouges à Engis, Capsuleries à Chaudfontaine, Parcelle L01 à Amay, Samera à Sambreville et Devilca à Paliseul.

Pour les sites déjà investigués en 2023, les études combinées se sont poursuivies et trois projets d'assainissement ont été finalisés. Ceux-ci concernent les sites Petite-Foxhalle à Herstal, Parcelle 19 à Flémalle et Parcelle L01 à Amay. Des réunions d'information pour les riverains de ces 3 sites ont été organisées fin 2024.



BOIS-DU-LUC À LA LOUVIÈRE

Plan de Relance de la Wallonie – Projet 122 : une décharge prête à être réhabilitée

En 2024, la SPAQUE a réalisé des investigations auprès de trois décharges : la décharge de Basse-Wavre à Wavre, la Crayère des Fonds de Morvau à Binche et la décharge d'Ormont à Tournai.

Le plan d'assainissement de la Crayère des Fonds de Morvau a été rédigé ainsi que le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réhabilitation. Ceux-ci devraient débuter en juin 2025.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE COOPÉRATIVE

À SOUMAGNE

Plan de Relance de la Wallonie – Projet 219 : un nouveau site investigué

Un nouveau site est entré en phase d'étude dans le cadre du Projet 219 du Plan de Relance : durant l'été 2024, des investigations ont été réalisées sur le site du Bas Rhieux, à proximité du centre-ville de Liège.

Programmation FEDER 2021-2027 : des campagnes de prélèvements réalisées sur 10 sites

De nombreuses campagnes de prélèvements ont été entreprises sur les sites FEDER en 2024. Citons les sites Station de ravitaillement pétrolier Barette à Charleroi, Bois du Luc à La Louvière, Duferco à La Louvière également, Le Gibet à Manage, Nopri Spencer Shop à Quaregnon, STPI à Engis, Cokerie de Quiévrain, Darse de Lixhe, Chantier naval Ducoffre et de l'Union batelière à Thuin, et Demanet-Cassart à Seneffe.



« Investigations sur le site STPI »

Découvrez la vidéo



Scannez le QR code ou cliquez sur le lien

Plusieurs études combinées ont été entamées et deux plans d'assainissement ont été finalisés. Ceux-ci concernent les sites Demanet-Cassart à Seneffe et Ateliers SNCB du Chenois à Virton. Des réunions d'information aux riverains ont été organisées fin 2024.



LES CHANTIERS DE RÉHABILITATION

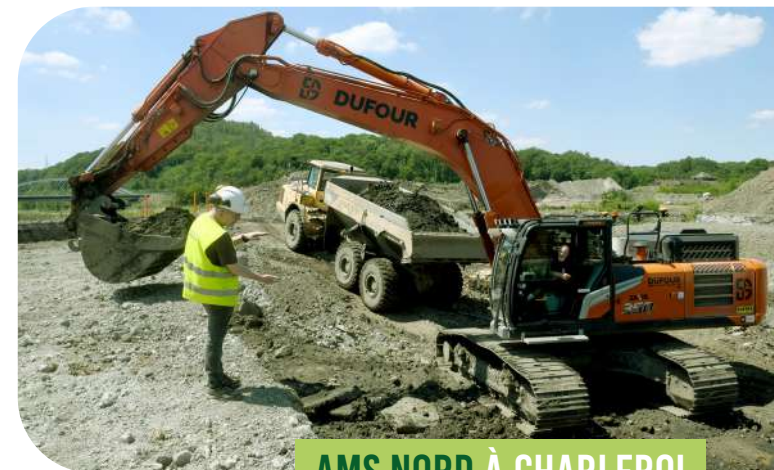
Plan Marshall 2.Vert : les travaux se poursuivent à Grâce-Hollogne et Charleroi

En 2024, la SPAQUE a poursuivi les travaux de réhabilitation sur le site **Vieille Montagne** à Grâce-Hollogne. Ceux-ci concernent l'assainissement de deux taches de pollution ponctuelle, ainsi que la sécurisation géotechnique et environnementale de l'ensemble du remblai présent sur les zones non réhabilitées du site. Parallèlement à ces opérations, la SPAQUE a procédé au déplacement de l'ancien pertuis canalisant le ruisseau « Le Golet » et à la mise en place, dans ce cadre, d'une nouvelle canalisation. Les travaux devraient être terminés au début de l'année 2025. Ils permettront d'aménager ce site de 24 hectares en plusieurs zones rencontrant les besoins futurs en logements et en commerces tout en tenant compte des potentialités économiques locales. L'installation d'une centrale photovoltaïque est également prévue en 2025.



« Déplacement du pertuis sur le site Vieille Montagne »

Découvrez la vidéo



AMS NORD À CHARLEROI

À Charleroi, la réhabilitation du site **AMS Nord** s'est également poursuivie. De par son passé sidérurgique, ce site présente d'importantes pollutions qui nécessitent de profondes excavations. Les travaux concernent une zone de 5 ha où seront érigés l'enceinte et les abords du futur stade de Charleroi, la « Zebrarena », pouvant accueillir les matchs du Sporting de Charleroi, des concerts et des spectacles en plein air, etc. Le stade sera doté de tribunes pouvant accueillir jusqu'à 20.000 spectateurs. Un parvis et des parkings sont également prévus.



« Évolution du chantier sur le site AMS Nord »

Découvrez la vidéo



VIEILLE MONTAGNE
À GRACE-HOLLOGNE



DAMES BLANCHES À NAMUR

Plan de Relance de la Wallonie – Projet 219 : fin des travaux de déconstruction sur le site des Dames blanches à Namur

Entamée en 2023, la déconstruction sélective des bâtiments de l'ancienne école Albert Jacquard (autrefois couvent et hôpital militaire durant la guerre), dont un bunker, s'est achevée en 2024. En 2025, la SPAQUE poursuivra son intervention avec l'assainissement des sols pollués en métaux lourds. La Ville de Namur, propriétaire et maître d'ouvrage, entreprendra ensuite l'aménagement du nouveau parc urbain des Dames blanches (7.100 m²).



« Travaux de déconstruction sur le site des Dames blanches »

Découvrez la vidéo

Plan de Relance de la Wallonie – Projet 122 : trois décharges en cours de réhabilitation

Entamés en 2023, les travaux de réhabilitation se sont poursuivis en 2024 sur les décharges de **Limoy** à Namur (où les conditions humides du terrain impactent fortement le chantier) et du **Chêne à l'Image** à Châtelet. La fin des travaux sur ces deux décharges est prévue en cours d'année 2025.



« Réhabilitation de la décharge du Chêne à l'Image »

Découvrez la vidéo

En octobre 2024, la SPAQUE a entamé la phase préparatoire aux travaux de réhabilitation de la **décharge d'Ormont** à Tournai. Un cleaning du site (déboisement, enlèvement de quelques dépôts) a été réalisé. Cette décharge a accueilli des déchets ménagers, inertes et industriels entre 1972 et 1987. Les investigations réalisées par la SPAQUE ont mis en évidence la présence de biogaz ainsi que des contaminations en métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques et huiles minérales dans le massif de déchets estimé à 320.000 m³.

Dans le cadre des travaux, un réseau de puits de dégazage définitif va être mis en place. Neuf nouveaux puits seront installés afin de limiter la migration du biogaz produit par la décharge. Le dispositif de dégazage provisoire (datant de 2007) sera déplacé et les nouveaux puits seront, dans un premier temps, raccordés à celui-ci, jusqu'à ce que l'unité de dégazage définitive soit installée.

Des puits supplémentaires (35 au total) seront également installés plus au centre de la décharge, reliés entre eux par près de 1.000 mètres de tuyauterie. Parallèlement, un réseau de pompage des lixiviats (liquide pollué résiduel provenant de la percolation de l'eau à travers le massif de déchets) sera réalisé. Il comptera 18 puits et sera relié à une cuve de stockage de 50 m³.

Un bassin d'infiltration sera enfin réalisé afin de récolter l'ensemble des eaux de ruissellement du site. Une fois les travaux terminés, la zone sera végétalisée et restera un espace vert.

Encerclée d'habitations, cette décharge fait l'objet d'une communication renforcée vers les riverains du site.



CHÊNE À L'IMAGE À CHÂTELET



TRAVAIL DE MAINTENANCE SUR LES ANCIENNES DÉCHARGES

Une dixième décharge à suivre

La SPAQUE compte aujourd'hui 10 décharges en post-gestion. Parmi celles-ci, 9 ont été réhabilitées par ses soins, il y a plusieurs années maintenant. La dixième, le CET d'Happe-Chapois, est venue s'ajouter en 2024.

Il y a 15 ans, le Gouvernement wallon avait confié une mission déléguée à la SPAQUE, qui consistait à collaborer avec le BEP Environnement et la Ville de Ciney en vue d'organiser la mise à disposition de l'ancien centre d'enfouissement technique (CET) de Happe-Chapois, sa réhabilitation et par la suite son suivi environnemental. Exploité de 1986 à 2009 et présentant un risque environnemental en raison de la présence de lixiviats et de biogaz, le CET a été réhabilité par le BEP mais c'est désormais la SPAQUE qui assurera sa post-gestion durant les 25 prochaines années.

Ces opérations de post-gestion consisteront notamment en l'entretien des infrastructures techniques (torchères, puits, pompes, stations de traitement, etc.), au suivi analytique des rejets, au traitement des lixiviats et du biogaz, et à la stabilité du massif de déchets.





HYDROGÉOLOGIE, HYDROCHIMIE ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Conventions avec les partenaires externes

En plus des 22 sites réhabilités pour lesquels il effectue un suivi de la qualité des eaux, notre service Hydrogéologie, hydrochimie et surveillance environnementale partage également ses connaissances avec de nombreux partenaires extérieurs tels que le SPW-DESo (lors de problèmes de pollution complexes ou de grande ampleur au sein des masses d'eau souterraine), la SWDE, la SPGE, Vivaqua et l'INASEP (pour des missions concernant les captages).



PRÉLÈVEMENTS D'EAU SUR LA DÉCHARGE

DE VOTTEM

En 2024, des missions ont notamment été menées :

- pour la SPGE et l'intercommunale InBW au lieu-dit Try Coquiat (Villers-la-Ville), où des piézomètres ont été installés pour le suivi des eaux souterraines,
- pour la SPGE et Vivaqua à Ghlin, où des piézomètres permettent également le suivi des eaux,
- pour la SWDE auprès d'un captage à Fontaine l'Evêque,
- pour la SWDE auprès d'un captage à Vivegnis (Liège),
- pour l'INASEP auprès d'un captage à Franchimont,
- dans le cadre de la convention avec la DESo
 - à Seneffe (eaux de surface),
 - à Tournai (caserne Saint-Jean – installation de piézomètres),
 - à Louvain-la-Neuve (fin de la caractérisation d'un nuage de chloroforme dans les eaux souterraines),
 - à Ath (usine Flaura – présence PFAS),
 - au niveau de la nappe alluviale de la Meuse (taux d'ammonium).



PRÉLÈVEMENTS D'EAU SUR LA DÉCHARGE

DE VOTTEM

Campagnes de surveillance environnementale

Deux campagnes de prélèvements sont menées chaque année (printemps et automne) sur les sites et décharges (principalement) inscrits en surveillance environnementale (54 actuellement). Ces campagnes permettent de suivre l'évolution de l'impact d'un site non réhabilité sur son environnement via le prélèvement et l'analyse d'eau souterraine.

En 2024, parmi les 54 sites inscrits, 30 ont fait l'objet d'un suivi « eaux » et 11 d'un suivi « biogaz ».

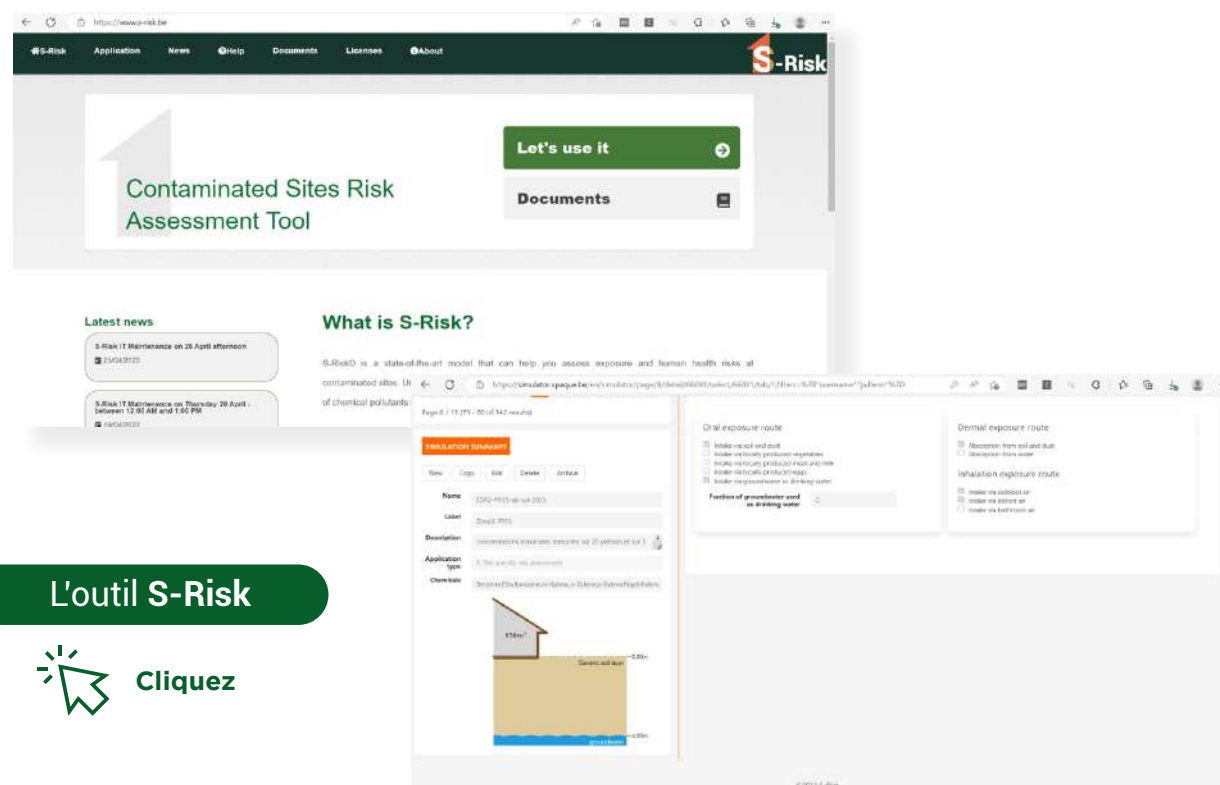
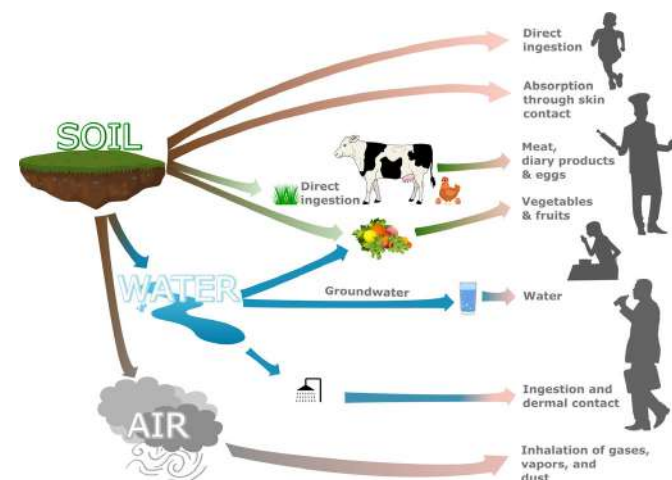


OUTIL S-RISK : INTÉGRATION DE NOUVEAUX POLLUANTS

La plateforme d'évaluation des risques pour la santé humaine S-RISK, développée par le VITO (organisme de recherche flamand indépendant dans le domaine des technologies propres et du développement durable), est utilisée depuis 2017 en Wallonie comme outil méthodologique de référence dans l'aide à la décision en matière de gestion de sols pollués, permettant in fine de déterminer les volumes de terres à assainir.

En raison de l'arrêt de l'hébergement de S-RISK par le VITO au 1^{er} janvier 2023, les 4 propriétaires de l'outil (le SPW-ARNE, l'OVAM, Bruxelles-Environnement et le ministère de l'Environnement du Grand-Duché de Luxembourg) ont décidé de confier cette mission à la SPAQUE. Outre l'hébergement de S-Risk sur son serveur, la SPAQUE est également en charge du helpdesk, de la maintenance, du développement informatique et de la gestion administrative des licences avec les utilisateurs.

En 2024, S-RISK était utilisé par 75 bureaux d'études actifs majoritairement en Belgique, et 136 licences ont été délivrées, 80 en Flandre et à Bruxelles, et 56 en Wallonie. À la demande de la Région wallonne, de nouveaux polluants ont été intégrés à l'outil en cours d'année, dont des PFAS. À noter qu'un Comité scientifique, auquel participe la SPAQUE, a été mis en place afin d'évaluer les besoins de chaque acteur et de les intégrer à S-RISK, qui ne cesse donc d'évoluer. Des sessions de formation à l'outil sont également régulièrement organisées par la SPAQUE.



L'outil S-Risk



Cliquez



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : LA SPAQUE REJOINT DE NOUVEAUX PROJETS DE RECHERCHE

Le projet EICLAR s'est poursuivi en 2024. Pour rappel, il réunit des partenaires européens et chinois et a pour objectif de développer des technologies innovantes de bioremédiation in situ (comme par exemple, l'électro-nanobioremédiation, la bioaugmentation contrôlée, la dépollution bioélectrochimique, la phytoremédiation améliorée,...). Celles-ci seront développées à l'échelle industrielle en vue de traiter efficacement et à un coût raisonnable une série de polluants tels que les métaux lourds, les pesticides, les solvants chlorés. Dans le cadre de ce projet, des tests ont été réalisés en cours d'année dans les eaux souterraines du site Nouveaux ateliers mécaniques à Morlanwelz.

Cette année, la SPAQUE a également rejoint des projets d'envergure liés aux PFAS ainsi qu'à la problématique de la Renouée du Japon, cette plante invasive à laquelle elle est fréquemment confrontée lors des chantiers d'assainissement.

Enfin, les experts de la SPAQUE ont participé à de nombreux forums/colloques sur les PFAS en Wallonie, en Flandre et à Paris, mais aussi sur la santé des sols en général (Semaine de sols à Bruxelles, Intersoil, AquaConSoil, etc.). La SPAQUE a également participé à la création d'un indicateur de qualité des sols wallons (IQSW) dans le cadre du Plan de Relance.



NICOLE INNOVATION DAY

SUR BOIS SAINT-JEAN À SERAING



TEST PILOTE SUR NAM À MORLANWELZ



2024 EN CHIFFRES



INVESTIGATIONS SOLS/AIR/EAUX :

24 sites investigués

Soit 580 prélèvements

dont notamment :

331 forages mécaniques réalisés
56 forages manuels réalisés
121 piézomètres installés
56 fouilles réalisées
7 tranchées réalisées
4 prélèvements en eaux de surface

HYDROGÉOLOGIE :



- 5 campagnes de forages
- 20 forages
- 35 campagnes d'échantillonnages
- 419 échantillons
- 18.954 analyses

ANALYSE DES POLLUANTS NON NORMÉS :



10 polluants non normés pour lesquels des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) et des Valeurs Limites ont été déterminées.



INVENTAIRE :

14.032 hectares de parcelles versés dans la BDES

SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE :



Campagne de printemps

- 18 sites sur lesquels des mesures ou des prélèvements ont été effectués
- 102 prélèvements d'eau
- 1.046 analyses d'eau pour 7.316 composés analysés

Campagne d'automne

- 13 sites sur lesquels des mesures ou des prélèvements ont été effectués
- 93 prélèvements d'eau
- 810 analyses d'eau pour 9.929 composés analysés



ASSAINISSEMENT DE FRICHES INDUSTRIELLES POLLUÉES

7 chantiers de réhabilitation

63.810 t de matériaux traités dont 29.913 t valorisées soit un taux de recyclage de 47 %

ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX :



6 sites ont fait l'objet d'une évaluation finale soit 33 ha

ÉNERGIES RENOUVELABLES :



3 centrales photovoltaïques en service
2 centrales photovoltaïques en projet
3 unités photovoltaïques sur décharges en post-gestion

Production totale : 3.904.028 kWh

soit la consommation annuelle moyenne de 935 ménages wallons

DONT

3.473.370 kWh par du photovoltaïque
430.658 kWh grâce au biogaz

MAINTENANCE DES SITES :



49 sites en maintenance en 2024 dont notamment

- 34 sites propriété de la spaque
- 5 sites gérés pour des tiers

PARTIE 4

COMPTES ET DOCUMENTS OFFICIELS





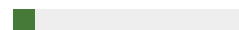
La **SPAQUE** possède des participations dans des sociétés wallonnes actives dans le secteur de l'environnement. Elles travaillent dans le domaine de la collecte, du traitement et du recyclage de certains types de déchets. C'est le cas de **RECYHOC**, **RECYLIEGE**, **RECYMEX** et **VALOREM** dans lesquelles la SPAQUE détient plus de 25% des parts en mission déléguée pour le compte de la Région wallonne, tandis qu'elle détient 12,55% de **RECYDEL** et 46,5 % de **RECYNAM** dans le même cadre.

Par ailleurs, la **SPAQUE** possède des parts dans l'entreprise **SEDISOL**, spécialisée dans le traitement des boues issues du dragage des voies navigables de Wallonie.

La **SPAQUE** est également coopérateur de **Tradecowall**, société coopérative spécialisée dans le traitement des déchets de construction en Wallonie.

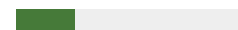
LES PARTENARIATS

12,55%



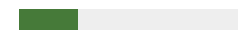
RECYDEL

25,1%



RECYMEX

25,1%



RECYHOC

Recyclage et valorisation
des déchets électriques,
électroniques et connexes

25,10%



RECYLIÈGE

25,1%



VALOREM

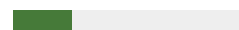
46,65%



RECYNAM

Collecte, traitement et recyclage
des déchets inertes issus des secteurs
de la démolition et de la construction

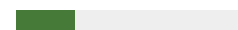
25%



SEDISOL

Traitement des boues
de dragage

25,2%



TRADECOWALL

Gestion des déchets
de construction
et de démolition



LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la société présentés dans les pages suivantes ont fait l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire aux comptes. Le résultat de l'exercice affiche une perte de 27.763.807,47 euros qui, après intégration du résultat, porte la perte reportée à 59.054.545,79 euros.

Les pertes reportées représentent principalement les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne couvre cette perte. Cette apparente perte est le reflet du mécanisme de financement des réhabilitations par la Région wallonne qui dégage, chaque année, conformément à ses engagements, les moyens nécessaires pour permettre à la SPAQUE de rembourser ces emprunts.

Les conventions-cadres du 5 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour la SPAQUE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs ».



DAMES BLANCHES À NAMUR



COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF	Exercice	Exercice précédent
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	-	-
ACTIFS IMMOBILISÉS	<u>18.293.723,04</u>	<u>17.316.972,46</u>
Immobilisations incorporelles	0	2.611,48
Immobilisations corporelles	5.283.035,71	4.441.273,65
Terrains et constructions	368.193,59	328.388,56
Installations, machines et outillage	3.440.997,4	3.533.295,14
Mobiliier et matériel roulant	330.537,97	557.520,17
Location-financement et droits similaires	-	-
Autres immobilisations corporelles	18.979,45	22.069,78
Immobilisations en cours et acomptes versés	1.124.327,3	-
Immobilisations financières	13.010.687,33	12.873.087,33
Entreprises liées	12.125.000	12.125.000
Participations	125.000	125.000
Créances	12.000.000	12.000.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	885.687,33	672.650
Participations	885.687,33	672.650
Créances	-	-
Autres immobilisations financières	0	75.437,33
Actions et parts	0	74.987,33
Créances et cautionnements en numéraire	0	450

	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS	<u>515.807.261,81</u>	<u>523.158.203,06</u>
Créances à plus d'un an	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres créances	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	6.428.981,44	5.363.315,13
Stocks	6.428.981,44	5.363.315,13
Approvisionnements	-	-
En-cours de fabrication	-	-
Produits finis	-	-
Marchandises	-	-
Immeubles destinés à la vente	6.428.981,44	5.363.315,13
Acomptes versés	-	-
Commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	19.470.489,63	22.870.370,88
Créances commerciales	3.743.699,59	1.126.514,83
Autres créances	15.726.790,04	21.743.856,05
Placements de trésorerie	-	-
Actions propres	-	-
Autres placements	-	-
Valeurs disponibles	236.178.182,71	218.345.739,85
Comptes de régularisation	253.729.608,03	276.578.777,2
TOTAL DE L'ACTIF	534.100.984,85	540.475.175,52

PASSIF	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	7.674.989,36	35.438.796,83
Apport	66.604.535,15	66.604.535,15
Capital	66.604.535,15	66.604.535,15
Capital souscrit	66.604.535,15	66.604.535,15
Capital non appelé	-	-
En dehors du capital	-	-
Primes d'émission	-	-
Autres	-	-
Plus-values de réévaluation	-	-
Réserves	125.000	125.000
Réserves indisponibles	125.000	125.000
Réserve légale	125.000	125.000
Réserves statutairement indisponibles	-	-
Acquisition d'actions propres	-	-
Soutien financier	-	-
Autres	-	-
Réserves immunisées	-	-
Réserves disponibles	-	-
Bénéfice (Perte) reporté(e)	-59.054.545,79	-31.290.738,32
Subsides en capital	-	-
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	-	-
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	89.045.813,51	91.191.731,88
Provisions pour risques et charges	89.045.813,51	91.191.731,88
Pensions et obligations similaires	-	-
Charges fiscales	-	-
Grosses réparations et gros entretien	-	-
Obligations environnementales	-	-
Autres risques et charges	89.045.813,51	91.191.731,88
Impôts différés	-	-

	Exercice	Exercice précédent
DETTES	437.380.181,98	413.844.646,81
Dettes à plus d'un an	230.389.911,21	253.481.540,69
Dettes financières	230.389.911,21	253.481.540,69
Emprunts subordonnés	-	-
Emprunts obligataires non subordonnés	-	-
Dettes de location-financement et dettes assimilées	-	-
Etablissements de crédit	-	-
Autres emprunts	230.389.911,21	253.481.540,69
Dettes commerciales	-	-
Fournisseurs	-	-
Effets à payer	-	-
Acomptes sur commandes	-	-
Autres dettes	-	-
Dettes à un an au plus	170.473.033,59	116.928.506
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	27.128.288,36	26.242.579,14
Dettes financières	72.745.855,31	36.519.321,01
Etablissements de crédit	-	-
Autres emprunts	72.745.855,31	36.519.321,01
Dettes commerciales	10.685.691,52	18.289.631,03
Fournisseurs	10.685.691,52	18.289.631,03
Effets à payer	-	-
Acomptes sur commandes	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.700.746,89	1.666.690,17
Impôts	196.468,67	193.598,67
Rémunérations et charges sociales	1.504.278,22	1.473.091,5
Autres dettes	58.212.451,51	34.210.284,65
Comptes de régularisation	36.517.237,18	43.434.600,12
TOTAL DU PASSIF	534.100.984,85	540.475.175,52

COMPTE DE RÉSULTATS

	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations	31.533.122,2	30.869.284,2
Chiffre d'affaires	12.449.437,04	28.700.641,68
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	-	-
Production immobilisée	-	-
Autres produits d'exploitation	18.509.353,65	1.030.328,53
Produits d'exploitation non récurrents	574.331,51	1.138.313,99
Coût des ventes et des prestations	27.945.973,59	30.126.205
Approvisionnements et marchandises	11.469.549,69	17.225.542,73
Achats	12.535.216	17.225.542,73
Stocks: réduction (augmentation)	-1.065.666,31	-
Services et biens divers	2.888.523,82	2.791.649,73
Rémunérations, charges sociales et pensions	13.253.482,47	13.743.884,44
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	454.738,3	437.745,68
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	-349.324,47	-
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	-495.918,37	-4.902.228,29
Autres charges d'exploitation	713.173,75	829.421,71
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	11.748,4	189
Bénéfice (Perte) d'exploitation	3.587.148,61	743.079,2

	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	327.345,06	197.754,67
Produits financiers récurrents	189.295,06	197.754,67
Produits des immobilisations financières	189.275	197.750
Produits des actifs circulants	-	-
Autres produits financiers	20,06	4,67
Produits financiers non récurrents	138.050	-
Charges financières	31.672.529,39	32.226.584,61
Charges financières récurrentes	31.672.529,39	32.088.534,61
Charges des dettes	9.327.366,88	10.084.909,09
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	-	-
Autres charges financières	22.345.162,51	22.003.625,52
Charges financières non récurrentes	-	138.050
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-27.758.035,72	-31.285.750,74
Prélèvement sur les impôts différés	-	-
Transfert aux impôts différés	-	-
Impôts sur le résultat	5.771,75	5.176,58
Impôts	5.771,75	5.176,58
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	-27.763.807,47	-31.290.927,32
Prélèvement sur les réserves immunisées	-	-
Transfert aux réserves immunisées	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-27.763.807,47	-31.290.927,32



BILAN SOCIAL

État des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel.

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs	Total	Hommes	Femmes
Temps plein	70,6	43,8	26,8
Temps partiel	13,1	5,3	7,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	80,6	47,8	32,8
Nombre d'heures effectivement prestées	Total	Hommes	Femmes
Temps plein	109.003	68.433	40.570
Temps partiel	16.031	6.428	9.603
Total	125.034	74.861	50.173
Frais de personnel	Total	Hommes	Femmes
Temps plein	11.625.395,13	7.148.806,61	4.476.588,52
Temps partiel	1.628.087,34	602.452,3	1.025.635,04
Total	13.253.482,47	7.751.258,91	5.793.461
Montant des avantages accordés en sus du salaire	112.357	66.951	45.406

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	79,1	45,8	33,3
Nombre d'heures effectivement prestées	124.432	72.452	51.980
Frais de personnel	13.743.884	7.950.423	5.793.461
Montant des avantages accordés en sus du salaire	112.582	64.410	48.172

À la date de clôture de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	71	13	80,7

Par type de contrat de travail	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	70	12	78,9
Contrat à durée déterminée	1	1	1,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

Par sexe et niveau d'études	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Hommes	44	5	47,8
de niveau primaire	1	0	1
de niveau secondaire	4	0	4
de niveau supérieur non universitaire	15	1	15,8
de niveau universitaire	24	4	27
Femmes	27	8	32,9
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	3	0	3
de niveau non universitaire	6	1	6,8
de niveau universitaire	18	7	23,1

Par catégorie professionnelle	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Personnel de direction	-	-	-
Employés	71	13	80,7
Ouvriers	-	-	-
Autres	-	-	-

Au cours de l'exercice

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	8	0	8

Par type de contrat de travail	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	5	0	5
Contrat à durée déterminée	3	0	3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

Sorties

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	5	0	5

Par type de contrat de travail	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	2	0	2
Contrat à durée déterminée	3	0	3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

Par motif de fin de contrat	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Pension	-	-	-
Chômage avec complément d'entreprise	-	-	-
Licenciement	1	0	1
Autre motif	4	0	4
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prestar des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	39	35
Nombre d'heures de formation suivies	502	572
Coût net pour l'entreprise	52.599	65.223
dont coût brut directement lié aux formations	41.590	57.422
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	11.009	7.801
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	-	-

Initiatives en matière de formation professionnelle continue moins formel ou informel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	46	35
Nombre d'heures de formation suivies	241	198
Coût net pour l'entreprise	17.495	14.164

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	-	-
Nombre d'heures de formation suivies	-	-
Coût net pour l'entreprise	-	-



AMS NORD À CHARLEROI



RAPPORT DE GESTION 2024 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RAPPORT DE GESTION 2024 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Liège, le 23/05/2025

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ ET LES COMPTES ANNUELS

• **Activités :**

SPAQuE, créée le 13 mars 1991, avait au départ pour mission la réhabilitation de décharges pour le compte de la Région wallonne.

Depuis sa création, SPAQuE est intervenue sur plusieurs centaines de sites (friches industrielles, décharges et dépôts de pneus) à travers toute la Wallonie.

Aujourd'hui, SPAQuE est devenue la référence wallonne en matière de réhabilitation de décharges, de dépollution de sols et d'expertises environnementales.

• **Financements :**

Les activités de SPAQuE sont financées par divers moyens :

Programmations :

➤ **Contrat de gestion**

Dans le cadre de son contrat de gestion, la Région wallonne a octroyé à SPAQuE une dotation d'un montant de 24.385.756 €.

➤ **FEDER 2021-2027**

La Commission européenne a approuvé officiellement le Programme FEDER en décembre 2022. Suite à notre appel à projet, 35 sites ont été retenus représentant une enveloppe de 142.348.821 €.

En 2024, nous continuons les études et commençons la réhabilitation pour un montant dépensé en 2024 de 1.355.237 €.

Notons que ces dépenses sont préfinancées par la Spaque, qui sera remboursée à postiori.



➤ **Plan Marshall**

La déclaration de politique régionale 2004-2009 fixait deux axes de priorité au Gouvernement wallon, à savoir : remettre en état ou assainir rapidement les sites peu ou pas pollués et assainir les sites pollués et qui présentent des dangers pour la santé ou l'environnement. Cette dernière mission a été directement confiée à SPAQuE.

Par décision du 9 février 2006, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté confiant à SOWAFINAL une mission déléguée pour la mise en œuvre du financement alternatif du programme d'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés pollués.

SOWAFINAL récolte pour le compte de SPAQuE, les versements annuels effectués par la Région wallonne à titre de subvention des travaux d'assainissement et de rénovation.

En cours d'année, le compte de résultats de SPAQuE présente d'importantes pertes liées aux charges des remboursements des emprunts.

Ces pertes sont incorporées au capital en même temps que ce dernier est augmenté par le versement des fonds mis à disposition à cet effet chez SOWAFINAL par la Région.

Le remboursement des prêts consentis à SPAQuE d'un total de 247.613.769 € est donc assuré par des augmentations de capital successives sur base des fonds mis à disposition à cette fin chez SOWAFINAL par la Région.

En 2024, l'ensemble des frais affectés au Plan Marshall porte le total utilisé du financement à 231.130.850 €.

➤ **Plan Marshall 2.Vert**

La convention cadre entre la Région wallonne, Belfius et Sowafinal a été signée le 23 mai 2012. L'enveloppe prévue pour le Plan Marshall 2.Vert s'élève à 132.136.231 €.

Le financement PM2 a été utilisé à concurrence d'un total de 83.526.899. Le mécanisme de financement est identique à celui du premier Plan Marshall.

Missions Déléguées :

➤ **Plan de Relance**

Dans le cadre du Plan de Relance, le Gouvernement a confié à Spaque plusieurs missions :

- **Projet 122 : Accélérer la réhabilitation des décharges prioritaires.**

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 14 décembre 2023, un financement complémentaire d'un montant de 28.350.000 € a été octroyé à Spaque, portant ainsi l'enveloppe à 44.400.000 €.

Pour la réhabilitation des 7 décharges prévues dans la programmation, Spaque a dépensé 2.059.573 € durant l'année 2024.



- Projet 143 : Reconversion des friches et constitution d'une réserve foncière.

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 1^{er} décembre 2022, Spaque a été mandatée pour la réhabilitation de 15 friches industrielles. Un montant de 37.500.000 € lui a été octroyé. Les dépenses pour l'année 2024 s'élèvent à 645.801 €.

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 9 décembre 2021, Spaque a reçu une enveloppe de 2.500.000 € pour constituer une réserve foncière. En 2024, Spaque a acquis plusieurs terrains pour constituer cette réserve foncière.

- Projet 219 : Plan Intégré de la Ville.

Dans le cadre du soutien aux projets urbains de plusieurs communes, Spaque a été mandatée par le Gouvernement pour effectuer les études et les travaux de réhabilitation. La convention avec la ville concernée prévoit que Spaque refacture ces dépenses.

En 2024, un montant de 713.109 € a été dépensé.

➤ SAREC.

En 2023, dans le cadre d'une procédure d'urgence environnementale, le Gouvernement wallon a mandaté Spaque pour gérer et évacuer les déchets de la société SAREC.

Pour cette mission une enveloppe de 8.000.000 € a été dédiée.

➤ Mission Déléguée en matière de sites de réhabilitation paysagère et environnementale.

En 2020, le Gouvernement a décidé de transférer la mission déléguée en matière de site de réhabilitation paysagère à la Spaque.

En 2024, un montant de 117.723 € a été remboursé aux partenaires de la mission.



Compte de résultats

Le chiffre d'affaires représente l'intervention de la Région wallonne dans les frais relatifs aux différentes activités de SPAQuE et d'autre part, la facturation à des tiers pour diverses prestations.

Les autres produits d'exploitation sont surtout composés du financement des travaux de réhabilitation du CET d'Erpion par Intersud.

Les provisions constituées pour couvrir les charges relatives aux sites repris aux Plan Marshall 1 et 2 Vert sont utilisées au fur et à mesure des travaux de réhabilitation réalisés sur ces sites.

Les charges financières correspondent aux annuités de remboursement des emprunts relatifs aux mécanismes de financements alternatifs Sowafinal 1 et 2.

L'exercice dégage une perte de 27.763.807 €. Il est proposé d'affecter ce montant en perte à reporter.

Les pertes reportées sont principalement composées des annuités de remboursement des emprunts Sowafinal 1 et 2 que la Région s'est engagée à couvrir par des augmentations de capital successives.

En effet, les conventions cadre du 05 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour SPAQuE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs. »

L'équilibre du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région wallonne de dégrager chaque année les fonds nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.

- Bilan

Les immobilisations corporelles sont composées des terrains que SPAQuE exploite elle-même dans le cadre de la recherche et du développement des énergies vertes avec notamment des installations photovoltaïques amorties sur 25 ans correspondant à leur durée de vie.

Les créances commerciales représentent principalement les factures à établir à la Région wallonne pour le contrat de gestion 2024 ainsi que les Plans de Relance.

Les autres créances sont principalement composées de T.V.A à récupérer.



Les comptes de régularisation d'actif sont principalement composés du compte Capital différé représentant l'engagement de la Région wallonne dans le cadre du financement alternatif. La diminution de cet engagement au fur et à mesure du capital d'emprunt remboursé annuellement se fait par le biais d'un compte spécifique de la catégorie autres charges financières. Dès lors, l'annuité de remboursement complète (capital + intérêt) impacte le compte de résultat de SPAQuE.

Les dettes représentent pour majeure partie le solde de la ligne de crédit liée à ce financement du Plan Marshall et Plan Marshall 2.Vert. dont le mécanisme prévoit le remboursement par augmentations successives du capital de SPAQuE.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant. la société n'a pas eu d'activité en 2024

5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.

6. PERTE REPORTEE OU PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX ANNEES CONSECUTIVES (ART. 3 :6 du CSA)

Le Conseil d'Administration décide du maintien des règles comptables dans le principe de continuité de l'activité. Cette décision est justifiée par le fait que les liquidités permettent de faire face aux obligations de la société à court et à long terme.

En effet, les pertes reportées sont dues à la comptabilisation particulière des mécanismes de financement alternatifs du plan Marshall 1 et 2.Vert.

La Région wallonne s'est engagée à couvrir ces remboursements par des augmentations de capital successives.

Les pertes reportées au 31/12/2024 sont relatives aux annuités de remboursement d'emprunt de l'année 2023 et 2024.

Pour régulariser la situation, SPAQUE doit obtenir du Gouvernement wallon l'accord lui permettant de réaliser, comme chaque année, les augmentations de son capital avec les montants versés par la Région wallonne chez Sowafinal à cet effet. Ayant reçu l'accord en décembre 2024, il n'était donc pas possible de réaliser l'augmentation de capital. Celle-ci a été passée en janvier 2025.



Ces montants sont prévus au budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (décret du 13 décembre 2023) aux allocations de base suivantes de la Division organique 16 – Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie – Programme 16.079 – Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés :

- Compte budgétaire 86141000 – Domaine fonctionnel 079.029 – Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économiques désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon) (Crédits engagement : 27,150 millions – Crédits de liquidation : 27,150 millions)
- Compte budgétaire 86141000 – Domaine fonctionnel 079.031 – Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2.vert – Axe IV – Mesure IV.2, action IV.2.A) (Crédits engagement : 14,011 millions – Crédits de liquidation : 14,011 millions).

7. TOUTE AUTRE INFORMATION EN VERTU DU CODE DES SOCIETES

Néant.

8. RISQUES ET INCERTITUDES

Les opérations de réhabilitation dans le cadre du Plan Marshall et Plan Marshall 2. Vert reposent sur un mécanisme de financement alternatif.

Concrètement, le principe de comptabilisation des opérations liées au Plan Marshall est le suivant :

- Provisionnement du montant estimé de la réhabilitation ;
- Création d'un compte qui traduit l'engagement de la Région wallonne d'augmenter le capital ;
- Utilisation des provisions au fur et à mesure des dépenses de réhabilitation ;
- Réception des tranches d'emprunt ;
- Augmentation de capital ;
- Avec ces augmentations de capital, SPAQuE, par l'intermédiaire de SOWAFINAL, rembourse l'emprunt.

L'équilibre général du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région Wallonne de dégager chaque année les montants nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.



LES CERTIFICATIONS

CERTIFICAT

EN ISO 9001 : 2015

Système de Management de la Qualité

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que **SPAQUE SA**

sis à **Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
Belgique**

a établi et tient à jour un système qualité conforme aux exigences de la norme EN ISO 9001 : 2015 "Systèmes de Management de la Qualité" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement.

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit qualité, documenté dans le rapport d'audit **61255081**.

Numéro du certificat : 03 QMS 2030g
Date de délivrance initiale : 26 mai 2003
Valable du 17 juin 2024 jusqu'au 25 mai 2027

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 9001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 17 juin 2024 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2015

Système de Management de l'Environnement

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que **SPAQUE SA**

sis à **Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
Belgique**

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement.

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **61255081**.

Numéro du certificat : 03 EMS 100g
Date de délivrance initiale : 26 mai 2003
Valable du 17 juin 2024 jusqu'au 25 mai 2027

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 17 juin 2024 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification





SPAQUE sa
Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège - Belgique

Tel : +32 479 88 91 33
E-mail : communication@spaque.be

www.spaque.be



Éditeur responsable :
SPAQUE Av. Maurice Destenay, 13 - B-4000 Liège